



## Notification de la décision par voie électronique : demande/révocation

Veuillez remplir le présent formulaire et le faire valider par une personne habilitée à signer au nom de votre entreprise (selon le registre du commerce) ou par un utilisateur principal du registre des produits chimiques, en apposant votre signature et/ou le tampon de votre entreprise. Vous recevrez ensuite par voie électronique toutes les décisions concernant vos produits biocides (autorisations transitoires AN) et/ou les nouvelles substances de l'organe de réception des notifications des produits chimiques.  
**L'acceptation de la voie électronique peut être révoquée en tout temps.** L'acceptation comme sa révocation doivent être communiquées par écrit.

### IMPORTANT :

- Si vous souhaitez recevoir une notification par voie électronique des décisions concernant aussi bien l'autorisation de produits biocides que les nouvelles substances, merci de remplir deux formulaires séparés.
- Une seule (1) personne peut être désignée par communicant

### 1 Choix du type de notification

Veuillez me notifier la décision (**un seul choix possible**) :

par IncaMail<sup>1</sup> ;

de nouveau par voie postale.

### 2 Choix de la catégorie de produits

Je souhaite recevoir une notification par voie électronique des décisions concernant la catégorie de produits suivante :

produits biocides

nouvelles substances

<sup>1</sup> <https://www.post.ch/fr/espace-clients/services-en-ligne/incamail/info>

### **3 Coordonnées du titulaire d'autorisation / notifiant**

Nom de l'entreprise :

Adresse :

Interlocuteur :

Téléphone/courriel :

### **4 Courriel pour la notification par voie électronique**

Courriel pour la notification des décisions par voie électronique :

Lieu/date

Signature ou tampon de l'entreprise

Titre / Prénom / Nom

La demande doit être signée par une personne autorisée à signer selon le registre suisse du commerce suisse ou par un utilisateur principal existant du notifiant suisse du registre des produits chimiques [www.rpc.admin.ch](http://www.rpc.admin.ch)

Si aucune signature électronique qualifiée conformément à la loi fédérale sur la signature électronique (SCSE) n'est utilisée (par exemple SwissID), veuillez l'imprimer et la signer à la main.

Veuillez ensuite l'envoyer avec la mention "Demande de notification électronique de la décision" à l'adresse suivante :

[cheminfo@bag.admin.ch](mailto:cheminfo@bag.admin.ch)